

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
PLAN DE RELANCE - 389 - Economie circulaire, déchets, risques technologiques	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1511-1 et suivants, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Environnement et notamment les articles L110-1-1,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** la loi n° 2015-992 du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil régional,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 approuvant les orientations du rapport « Transition écologique, une ambition ligérienne »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 14 février 2020 approuvant le cahier des charges de l'appel à projets 2020 « économie circulaire »,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la saisine du Conseil économique, social et environnemental régional et l'audition de la Présidente en date du 7 juillet 2020

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

ENTENDU Maurice PERRION, Éric THOUZEAU, Sophie BRINGUY, Emmanuelle BOUCHAUD, Jean GOYCHMAN, Pascal NICOT, Dominique AMIARD, Christophe CLERGEAU, Laurent GERAULT

Après en avoir délibéré,

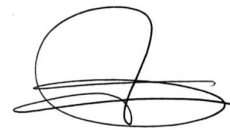
APPROUVE

le principe de lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la création d'un livret d'épargne participatif « économie circulaire et croissance verte » dans le cadre du plan de relance.

APPROUVE

l'inscription au Budget supplémentaire d'une dotation de 300 000 € d'autorisations d'engagement et 700 000 € d'autorisations de programme, au titre du programme n° 389 « Économie circulaire, déchets, risques technologiques ».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe La Région en Marche, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés , Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Pascale DEBORD

REÇU le 15/07/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs